



Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

8577^e séance

Mercredi 17 juillet 2019, à 15 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Meza-Cuadra	(Pérou)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud	M. Matjila
	Allemagne	M. Heusgen
	Belgique	M ^{me} Van Vlierberge
	Chine	M. Wu Haitao
	Côte d'Ivoire	M. Moriko
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Norman-Chalet
	Fédération de Russie	M. Polyanskiy
	France	M. de Rivière
	Guinée équatoriale	M. Esono Mbengono
	Indonésie	M. Syihab
	Koweït	M. Alotaibi
	Pologne	M. Lewicki
	République dominicaine	M. Singer Weisinger
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Allen

Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Mise en oeuvre du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité

Lettre datée du 27 juin 2019, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Pérou auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2019/539)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Mise en œuvre du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité

Lettre datée du 27 juin 2019, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Pérou auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2019/539)

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes à participer à la présente séance : M^{me} Jayathma Wickramanayake, Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse; M^{me} Weyvyn Muganda, Coordinatrice de programme de HAKI Africa; et M^{me} Sofia Ramyar, Directrice exécutive d'Afghans for Progressive Thinking.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2019/539, qui contient le texte d'une lettre datée du 27 juin 2019, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Pérou auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant une note de cadrage sur la question à l'examen.

JedonnemaintenantlaparoleàM^{me}Wickramanayake.

M^{me} Wickramanayake (*parle en anglais*) : Depuis mon dernier exposé au Conseil de sécurité en avril 2018 (voir S/PV.8241), j'ai eu l'occasion de voyager dans de nombreuses régions du monde et de rencontrer des jeunes de tous horizons. Des camps de réfugiés en Jordanie aux écoles de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient à Gaza, dans la bande de Gaza, en passant par les municipalités du Kosovo et les conseils de la jeunesse au Danemark, j'ai vu et entendu une chose : les jeunes veulent vraiment la paix.

Cependant, les jeunes femmes et les jeunes hommes sont encore victimes de stéréotypes, de mythes et de panique politique qui limitent leur capacité d'action et les empêchent de réaliser pleinement leur potentiel de contribution à la paix. Malheureusement, contrairement à la réalité, les discours typiques, alimentés par la victimisation des jeunes, en particulier des jeunes femmes,

mettent encore l'accent sur la petite minorité de jeunes attirés par l'extrémisme et la violence.

La principale conséquence de ces stéréotypes négatifs est qu'ils contribuent à la marginalisation et à la stigmatisation des jeunes en les présentant comme un problème à régler et une menace à contenir. Cela a pour effet préjudiciable d'orienter les programmes mis en place en faveur des jeunes et de la paix et de la sécurité vers des approches sécuritaires dures et de les éloigner de la prévention, en faisant fi du fait que la plupart des jeunes ne sont en réalité pas impliqués dans des actes de violence.

Il est dès lors d'autant plus important de continuer à revenir en arrière et à faire référence aux résolutions 2250 (2015) et 2419 (2018), afin qu'en cette époque de plus en plus mondialisée, marquée par des préoccupations omniprésentes face au terrorisme, à la criminalité organisée et à la violence extrémiste, nous puissions nous assurer que les opinions sur les jeunes ne soient pas déformées par des stéréotypes contagieux qui associent les jeunes à la violence.

Je voudrais remercier le Gouvernement péruvien d'avoir pris l'initiative d'organiser cette importante séance du Conseil de sécurité sur les jeunes et la paix et la sécurité. J'ai le plaisir d'être rejointe par deux jeunes artisanes de la paix, M^{me} Weyvyn Muganda, du Kenya, et M^{me} Sofia Ramyar, de l'Afghanistan, alors que nous faisons le point sur les progrès réalisés dans le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité.

Aujourd'hui, le monde compte 1,8 milliard de jeunes, soit la plus grande génération de jeunes de l'histoire de l'humanité. Environ 90 % d'entre eux vivent dans des pays en développement, où ils représentent une large proportion de la population. Avec un âge médian mondial de 29,7 ans, on estime que 408 millions de jeunes vivent aujourd'hui dans un environnement touché par un conflit armé.

De plus, partout dans le monde, la jeune génération d'aujourd'hui est confrontée à d'énormes défis. Un jeune sur cinq est sans emploi, sans éducation et sans formation; chaque année, des millions de filles deviennent mères alors qu'elles sont encore elles-mêmes des enfants; et les problèmes de santé mentale chez les jeunes sont en augmentation. Faute d'action pour remédier aux inégalités, lutter contre l'intolérance et répondre à la situation d'urgence climatique que nous connaissons tous, cette génération de jeunes pourrait avoir à subir des répercussions dévastatrices. Il est donc clair qu'il

nous faut faire participer les jeunes, non seulement en tant que bénéficiaires mais aussi en tant que partenaires égaux, à nos efforts, notamment ceux visant à prévenir les conflits et à instaurer la paix.

Depuis la publication en septembre dernier de l'étude intitulée « *Les absents de la paix : étude indépendante sur les jeunes et la paix et la sécurité* » (voir S/2018/86), le programme est entré dans une nouvelle phase, l'accent étant de plus en plus mis sur la mise en œuvre à de multiples niveaux, tout en élargissant l'appui des parties prenantes. Je voudrais me concentrer sur quelques questions clefs.

Premièrement, les jeunes veulent se réapproprier le discours sur les jeunes et la paix et la sécurité. Malgré les mythes, les idées fausses, les fausses informations, les stéréotypes et les déclarations les présentant comme des auteurs de troubles ou les décrivant comme tels, les jeunes résistent, protestent, s'organisent et mettent en œuvre des initiatives de consolidation de la paix dans leurs communautés et dans leurs pays en vue de rétablir les valeurs démocratiques, la bonne gouvernance et la transparence dans les institutions là où ils vivent. Ils n'attendent pas qu'on les invite à se joindre au processus de prise de décisions; ils proposent des solutions novatrices pour résoudre ces problèmes mondiaux.

Toutefois, ces derniers mois, j'ai remarqué avec une profonde inquiétude que de jeunes militants de la consolidation de la paix et de jeunes défenseurs des droits de l'homme sont victimes de menaces, d'intimidation, de violence, d'arrestations arbitraires et de représailles de la part d'acteurs étatiques et non étatiques. Je voudrais rappeler à nous tous et dire avec emphase que la protection fait partie intégrante de la résolution 2250 (2015). Je demande aux gouvernements et à toutes les parties de défendre et de protéger les droits fondamentaux des jeunes, notamment leur droit à la liberté d'expression, en ligne et hors ligne.

Deuxièmement, le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité est en train d'être reconnu et institutionnalisé à l'ONU comme étant au cœur de ses priorités concernant les jeunes. La Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse, Programme 2030 par les jeunes, qui avait été lancée par le Secrétaire général en septembre 2018, identifie la paix et le renforcement de la résilience en tant que l'une des cinq premières priorités de l'action menée par le système des Nations Unies en faveur des jeunes et avec eux.

Avec cette première Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse, nous avons tracé une nouvelle voie, et nous aiderons les jeunes dans toute leur diversité à avoir accès à l'éducation, à un travail décent, à la protection sociale et aux soins de santé, tandis que nous nous tiendrons à leurs côtés lorsqu'ils s'opposent à l'injustice, et nous travaillerons avec eux pour prévenir les conflits et construire la paix. Ce faisant, le système des Nations Unies promouvra un environnement favorable reconnaissant les contributions positives des jeunes à la paix et à la sécurité, tout en créant des espaces sûrs et des débouchés pour les jeunes.

Pour appuyer la mise en œuvre de la priorité paix et résilience de la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse, un plan d'action commun des Nations Unies est en cours d'élaboration sous la direction du secrétariat conjoint Fonds des Nations Unies pour la population/Bureau de la consolidation de la paix pour les jeunes et la paix et la sécurité, rassemblant d'autres partenaires du système des Nations Unies. Ce plan d'action commun met spécifiquement l'accent sur le renforcement de l'appui à la politique, de la mise en œuvre, du suivi et de l'examen à l'échelle locale, nationale et régionale. Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le Programme des Nations Unies pour le développement sont donc en train de mettre au point un programme commun global d'appui à la mise en œuvre, sur le terrain et au niveau régional, du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité dans les cinq zones géographiques.

En outre, nous sommes en train de voir une poussée en matière de programmation et de financement au sein des entités des Nations Unies. Par exemple, 37 millions de dollars ont été alloués depuis 2016 par le Fonds pour la consolidation de la paix via son Initiative pour la promotion des jeunes, un fonds spécial destiné à appuyer les projets favorisant l'inclusion et la participation des jeunes. Toutefois, nous n'arrivons pas toujours à répondre aux besoins des organisations et des réseaux de jeunes qui opèrent sur le terrain, souvent avec un minimum de ressources financières et autres.

Troisièmement, le pilier paix et sécurité de l'ONU est de plus en plus engagé dans la mise en œuvre des résolutions 2250 (2015) et 2419 (2018), avec les missions politiques spéciales et les opérations de maintien de la paix impliquées dans de nombreuses activités. Par exemple, la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie a organisé, dans différentes régions, des dialogues avec les représentants des jeunes de différents

partis politiques, en concentrant la discussion sur la mise en œuvre de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. Il en a résulté de nouveaux pactes entre jeunes de différents partis pour rejeter la violence dans le contexte des prochaines élections locales. Je félicite la Mission de mettre en place un réseau de coordonnateurs pour la jeunesse partout dans ses bureaux locaux pour appuyer la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des jeunes de la Mission.

Afin de promouvoir la coexistence pacifique et d'appuyer la participation des jeunes à la consolidation de la paix et de la stabilité en Iraq, la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq mobilise les jeunes du pays sur les questions liées aux conflits tribaux, au chômage, au contrôle des armes par l'État et à l'inclusion des jeunes dans les processus de prise de décisions et les processus politiques.

Partout sur le continent africain, de l'Afrique de l'Ouest au Sahel à la Somalie, les missions des Nations Unies sont en train de redoubler d'efforts pour engager les jeunes et les organisations de jeunes dans les processus de consultation et les dialogues visant à prévenir les conflits et à promouvoir la paix, tout en appuyant les efforts visant à renforcer les capacités des organisations et des réseaux de jeunes de participer aux processus de prise de décisions.

Le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, via son projet Academy Prevention, est en train de tisser des liens avec les jeunes partout en Asie centrale en tant que moyen de créer une culture de prévention chez les jeunes.

Inspirée par le travail impressionnant accompli par les coordonnateurs pour la jeunesse dans nos missions en Colombie, au Kosovo et en Somalie, j'encourage toutes les missions politiques et de maintien de la paix des Nations Unies, dans le cadre de leurs mandats respectifs, à nommer des coordonnateurs pour la jeunesse et à les charger de mettre effectivement en œuvre les programmes relatifs aux jeunes et à la paix et à la sécurité,

Quatrièmement, depuis l'adoption de la résolution 2419 (2018), la participation des jeunes aux processus de paix a gagné en importance et suscité une attention internationale accrue. En tant que première mesure prise dans le cadre de ce processus, il y a le premier Colloque international sur la participation des jeunes aux processus de paix tenu en mars à Helsinki sous l'égide des gouvernements finlandais, qatarien et colombien. Les

participants à ce colloque ont analysé la façon dont les jeunes ont influé sur les processus de paix et sur les efforts de médiation, en utilisant des approches diverses et novatrices. De la participation aux négociations de paix en tant que délégués des parties aux conflits à l'utilisation des technologies et des médias sociaux pour atteindre un public plus large, en passant par la surveillance des accords de cessez-le-feu, le règlement des conflits locaux et l'élaboration et la conclusion d'accords de paix, les jeunes sont en train de façonner les processus de paix dans des pays comme la Colombie, le Soudan du Sud et les Philippines.

Il me plaît donc de saisir cette occasion pour annoncer officiellement le lancement d'un des résultats clefs du Colloque, à savoir le document de politique générale intitulé « *Here we Are : An integrated approach to youth-inclusive peace processes* », qui comporte un avant-propos du Secrétaire général. Le document évalue la participation et l'inclusion des jeunes dans les processus de paix qui ont eu lieu ces 20 dernières années selon leur propre point de vue. Il souligne que leur rôle dans les processus de paix établit souvent des liens entre les domaines formels et informels des négociations de paix, rendant plus ouverts, plus inclusifs et donc viables des efforts de médiation qui se seraient autrement déroulés à huis clos.

Mais il reste encore d'énormes lacunes s'agissant d'inclure réellement les jeunes dans les processus de paix à tous les niveaux et de mieux faire connaître leur rôle dans les négociations de paix et les efforts de médiation. Le colloque s'est achevé par une série de recommandations tendant à remédier à ces lacunes, qui serviront d'outil utile pour toutes les parties prenantes, en particulier les médiateurs sur le terrain.

Il est encourageant de noter qu'au niveau des pays, des groupes de jeunes sont déjà en train de tester la validité de certaines de ces recommandations. Au Cameroun, sous la houlette de jeunes militants de la paix, plus de 600 jeunes médiateurs sont en train d'apprendre à se mobiliser et à appuyer les négociations au niveau communautaire. Le week-end dernier, 30 jeunes libyens représentant des communautés minoritaires amazighs, tabous et touaregs, notamment de jeunes handicapés de toutes les régions du pays, se sont retrouvés pour parler de questions liées à la paix, à la population, à la prospérité, à la planète et aux partenariats. J'espère qu'il s'agit là du début d'un processus qui continuera d'inspirer leurs dirigeants et de les amener à prendre des mesures concrètes pour instaurer une paix durable.

Je note également avec satisfaction que l'État du Qatar s'est déjà engagé à organiser un deuxième colloque à Doha en 2020, l'accent étant mis en particulier sur la participation des jeunes femmes aux processus de paix. J'espère que ce sera une bonne occasion d'examiner plus avant les liens qui existent entre les résolutions 2250 (2015) et 1325 (2000).

Enfin, le rapport du Secrétaire général sur les jeunes et la paix et la sécurité sera présenté au Conseil de sécurité en mai 2020. Pour réussir la mise en œuvre des résolutions 2250 (2015) et 2419 (2018), il faut davantage l'appuyer : avec la volonté politique et l'appropriation des États Membres, avec un financement pour les programmes, et avec un appui institutionnel au renforcement des capacités et à la définition des priorités. L'instauration d'une paix durable n'est pas une cause élitiste à laquelle les gouvernements, les personnalités politiques, l'ONU et d'autres institutions peuvent ou doivent se consacrer seuls. Une paix durable ne doit pas se faire au détriment de l'inclusion sociale. Nos efforts pour consolider et pérenniser la paix doivent être démocratisés pour inclure les communautés les plus touchées. Les jeunes sont notre meilleure chance d'y arriver.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M^{me} Wickramanayake de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Muganda.

M^{me} Muganda (*parle en anglais*) : Je m'appelle Wevyn Muganda. J'ai 25 ans et je milite au sein de HAKI Africa, une organisation nationale de défense des droits de la personne basée à Mombasa, au Kenya. C'est un honneur pour moi que de présenter un exposé devant le Conseil de sécurité aujourd'hui, et je félicite la présidence et les autres États membres d'accorder la priorité aux jeunes, à la paix et à la sécurité et d'avoir invité de jeunes intervenantes à la présente séance.

Les jeunes sont des agents de changement. Les révolutions d'aujourd'hui sont menées par de jeunes hommes et femmes tels que moi, qui se sont placés en première ligne pour faire en sorte que nous puissions vivre dans une société plus pacifique, plus juste et plus ouverte. Nous avons conscience qu'il est urgent de prendre notre avenir en main. C'est pourquoi les résolutions 2250 (2015) et 2419 (2018) sur la jeunesse et la paix et la sécurité, si elles sont pleinement appliquées, ont le pouvoir de transformer la vie des jeunes et des sociétés.

HAKI Africa a mobilisé des milliers de jeunes dans des efforts liés aux droits de la personne et à la consolidation de la paix. Cela a pu être accompli grâce à la sensibilisation aux droits de la personne, à des activités sociales dirigées par les jeunes, avec la participation d'acteurs de la justice, à la réintégration des jeunes dans les communautés, et à un appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de cadres législatifs et politiques, tels que le Plan d'action du comté de Mombasa pour prévenir et combattre l'extrémisme violent, en partenariat avec les communautés, notamment les jeunes, le gouvernement national et l'administration du comté de Mombasa.

Il ne peut y avoir de paix sans justice; c'est pourquoi, dans notre quête de justice transitionnelle, nous nous sommes associés au Parquet kényan pour mener des enquêtes publiques sur les exécutions extrajudiciaires de 136 personnes, des jeunes pour la plupart, menées sur le littoral kényan de 2012 à ce jour.

L'étude de référence sur les jeunes et la paix et la sécurité, intitulée « *Les absents de la paix : une étude indépendante sur les jeunes et la paix et la sécurité* » (voir S/2018/86), qui avait été présentée l'an dernier dans cette même salle (voir S/PV.8241), identifie à juste titre les injustices et le déficit de droits de la personne comme faisant partie des principaux facteurs de la violence de l'exclusion. Très souvent, les jeunes sont considérés comme de simples victimes ou auteurs de crimes, plutôt que comme des citoyens et des partenaires clefs pour la paix.

Notre défi le plus important consiste non seulement à réhabiliter les jeunes, mais aussi à nouer un partenariat avec la majorité des jeunes qui, nous le savons tous, ne sont pas intéressés par la violence. Ce doit être fait en promouvant un environnement propice qui leur permette de participer concrètement à la prise de décisions. Cela implique également d'aider les jeunes à se distinguer et à faire une différence aussi bien en tant qu'artisans de la paix eux-mêmes que par le biais de leurs organisations, de leurs mouvements et de leurs réseaux.

Je passe mes dimanches après-midi avec des jeunes dans des coins où nous aimons nous détendre. À Mombasa, on appelle « maskanis » ces espaces informels où les jeunes se réunissent pendant leur temps libre. Certaines études ont accusé la police d'aller dans ces endroits pour harceler les jeunes, les arrêter illégalement et, dans certains cas, leur demander des pots-de-vin. Ce sont des espaces que les groupes extrémistes peuvent aussi utiliser pour recruter des jeunes. Mais le plus important, c'est que c'est dans ces espaces

que HAKI Africa a identifié les jeunes militants à même d'exercer l'influence la plus marquée. Nous avons invité nombre de jeunes femmes et hommes à participer à des formations sur les droits de la personne, la consolidation de la paix et le leadership, jeunes qui sont désormais des artisans de la paix et ont pris la tête d'initiatives locales, par exemple en matière de police de proximité. Pour parvenir jusqu'aux plus vulnérables et aux plus marginalisés, il faut aller là où se trouvent les jeunes; c'est là-bas qu'il faut passer du temps, plutôt que dans les mairies et les ateliers formels.

J'adore Internet. C'est sur Internet que je socialise, que je m'instruis et que je me diverte. C'est aussi là que je publie des articles adaptés aux besoins des jeunes sur les droits de la personne, la cohésion sociale et la citoyenneté active. Par exemple, sur mon blog, *Beyond the Lines*, je présente des solutions de substitution à l'extrémisme violent, ainsi que des articles accessibles sur les instruments nationaux et locaux, comme la stratégie kényane de lutte contre l'extrémisme violent. À ce jour, mon blog a été lu par plus de 110 000 jeunes et il a contribué à créer une communauté en ligne d'artisans de la paix et de citoyens actifs.

KauliZetu Mtaani, expression swahili qui signifie « nos opinions dans le quartier », est aussi une initiative personnelle que j'ai lancée cette année pour faire davantage entendre les voix exclues des jeunes, en filmant les débats et les conversations que nous avons dans les *maskanis* sur les questions sociales, et en les diffusant en ligne. Je crois que toutes les voix doivent être entendues. Toutes les voix comptent.

Mon expérience est celle des nombreux jeunes défenseurs des droits de la personne et artisans de la paix à pied d'œuvre localement. Dans le cadre de l'initiative « 16 x 16 » lancée par le Programme des Nations Unies pour le développement dans le cadre du Programme mondial de la jeunesse, j'ai rejoint un groupe de jeunes militants impressionnants, venant du monde entier, qui dirigent des organisations, des mouvements et des réseaux contribuant à la réalisation de l'objectif de développement durable n°16, pour des sociétés pacifiques, justes et inclusives. Nous avons bénéficié d'un incroyable soutien et avons eu l'occasion d'ouvrir des échanges constructifs avec tout un éventail de partenaires, au niveau aussi bien local qu'international. Nous devons lancer davantage d'initiatives de ce type, propres à renforcer réellement la capacité d'action de la jeunesse.

Certes, on a progressé dans la mise en œuvre du programme pour les jeunes et la paix et la sécurité, mais

nous devons encore créer un environnement propice à la consolidation de la paix et veiller à ce que les jeunes puissent véritablement prendre les rênes de la paix et de la sécurité. J'exhorte les États Membres à appliquer intégralement les résolutions 2250 (2015) et 2419 (2018). De mon point de vue, les trois principales mesures à prendre sont les suivantes.

Premièrement, la participation des jeunes à la prise de décision, à tous les niveaux, doit être renforcée, notamment en écoutant les voix des acteurs locaux.

Deuxièmement, les droits fondamentaux de tous les individus doivent être protégés, en prêtant tout particulièrement attention aux jeunes, notamment aux jeunes femmes et aux minorités sexuelles, aux défenseurs des droits de la personne et aux artisans de la paix.

Enfin, et surtout, il faut veiller à une responsabilisation accrue du Conseil de sécurité, et à ce qu'il rende régulièrement compte de la manière dont il s'acquitte de ses tâches auprès des jeunes et sur la question des jeunes.

La résolution 2250 (2015) nous a permis, à moi et à mes pairs, de trouver une place dans cette voiture. Nous sommes enthousiastes à l'idée d'entreprendre ce voyage, et c'est pourquoi nous devons prendre le volant si nous voulons atteindre notre destination. Nous voulons prendre les choses en main et nous voulons aller de l'avant. Le Conseil de sécurité acceptera-t-il de copiloter avec nous?^[56] **Le Président** (*parle en espagnol*) : Je remercie M^{me} Muganda de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Ramyar.

M^{me} Ramyar (*parle en anglais*) : Beaucoup de gens rêvent de voir des hélicoptères, ou de faire un vol en hélicoptère; moi, je prie pour ne plus jamais en voir d'autre. Ils me rappellent le moment tragique de ma vie, pendant la guerre civile, où un hélicoptère a largué une bombe sur notre maison à Kaboul et en a détruit les planchers, en 1995. Traumatisés et effrayés, mes frères et sœurs et moi-même nous sommes retrouvés, en sécurité, dans la cour, lorsque le calme est revenu, et nous avons commencé à chercher les autres membres de notre famille.

Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir invitée à faire un exposé devant les membres du Conseil de sécurité. C'est un tel honneur d'être ici; c'est un rêve devenu réalité. Qu'il me soit permis de donner le plan de mon discours pour aujourd'hui. J'expliquerai d'où vient ma passion pour la paix; je présenterai la grande organisation menée par les jeunes

que je dirige; j'évoquerai comment les résolutions 2250 (2015) et 2419 (2018) étayent mon travail; et j'expliquerai ce que cela implique d'être une jeune femme leader en Afghanistan. Je terminerai mon intervention par quelques modestes recommandations à l'intention de l'ONU.

Ma passion pour la paix remonte à l'expérience tragique que je viens de relater. La guerre a forcé ma famille à fuir au Pakistan et à vivre dans un camp de réfugiés, sans papiers et loin de notre patrie, alors que je n'avais que 4 ans. Cette guerre se poursuit encore aujourd'hui, et mon histoire se reproduit tous les jours dans la vie d'autres personnes. La vie dans les camps de réfugiés m'a donné envie d'œuvrer en faveur d'une coexistence pacifique en Afghanistan, dans le cadre de laquelle tous les citoyens pourraient jouir de leurs droits fondamentaux, avoir accès à une éducation de qualité et apporter une contribution positive à la société.

J'avais hâte de retourner à Kaboul, pour reconstruire notre maison, m'inscrire dans une école locale et me préparer à concrétiser ma vision. Grâce à l'avènement d'un Afghanistan démocratique en 2001, j'ai pu rentrer au pays et œuvrer à l'édification d'un pays pacifique malgré les défis de la guerre. J'ai adhéré à l'organisation Afghans for Progressive Thinking, fondée par un jeune Afghan sur la base de sa conviction que les jeunes ne sont pas seulement des victimes ou des auteurs de la violence, mais qu'ils contribuent activement aux processus de paix. Je suis donc devenue membre de cette organisation, et depuis 2014, j'en suis la Directrice exécutive.

Dans une société afghane dominée par les hommes, mon leadership n'était pas accepté ou respecté par la plupart des hommes. Cette expérience m'a également poussée à rechercher des théories et des pratiques pour remettre en cause les préjugés contre les femmes qui exercent des fonctions de direction. Grâce à nos efforts, davantage de femmes occupent aujourd'hui des postes de direction et peuvent en même temps compter sur l'appui des hommes.

Les jeunes sont majoritaires dans la population afghane et occupent une position stratégique au sein de la société, ce qui leur permet d'apporter des changements au sein de leurs communautés et de faire pression en faveur de changements structurels au niveau politique, notamment en ce moment très important pour notre société, où un accord de paix est à portée de la main.

Je peux affirmer que le programme pour les jeunes et la paix et la sécurité prépare une génération de jeunes femmes et hommes Afghans qui feront avancer notre pays sur la voie de la paix, du développement et de la prospérité.

L'organisation que je dirige – Afghans for Progressive Thinking – est un exemple concret d'une entité qui a été encouragée par les positions politiques de l'ONU à œuvrer en faveur de la paix en Afghanistan. Être une femme qui œuvre pour la paix en Afghanistan n'a jamais été facile, mais les encouragements que j'ai reçus de nos partenaires, en particulier le partenariat de l'ONU avec notre organisme de coordination, United Network of Young Peacebuilders, et Civil Society Platform for Peacebuilding and Statebuilding, m'ont motivée à concrétiser ma vision en toute confiance.

Les jeunes femmes et hommes afghans ont la potentialité de diriger notre pays et de créer non seulement un Afghanistan pacifique, mais aussi une région stable, au sein de laquelle notre pays peut servir de relais en termes d'idées, d'ambitions et de coopération, compte tenu de sa situation géographique privilégiée. C'est en se fondant sur cette conviction et cette vision qu'Afghans for Progressive Thinking s'efforce de promouvoir la pensée critique et une culture de la paix chez les jeunes Afghans.

Depuis la création d'Afghans for Progressive Thinking en 2011, plus de 20 000 jeunes et étudiants, dont la plupart viennent des zones rurales, ont participé à nos activités. En outre, en tant qu'organisation qui joue un rôle de chef de file dans la mise en œuvre de la résolution 2250 (2015), nous avons organisé de nombreux débats et dialogues à l'appui de sa mise en œuvre en Afghanistan depuis 2015, et nous avons travaillé en collaboration avec le Gouvernement afghan pour élaborer un plan d'action portant sur le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité.

Je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage et exprimer mes remerciements au Gouvernement de la République islamique d'Afghanistan pour les efforts qu'il a déployés pour associer les jeunes aux processus de prise de décisions, notamment en leur permettant d'assumer des fonctions de direction. L'Ambassadrice Adela Raz, une jeune femme afghane qui occupe le poste de Représentante permanente de l'Afghanistan auprès de l'Organisation des Nations Unies, témoigne du chemin parcouru par les Afghans. Néanmoins, les notions d'exclusion et de relations hiérarchiques entre les hommes et les femmes ainsi

qu'entre les aînés et les jeunes continuent de dominer le paysage social, culturel, politique et économique de la société afghane. Cela doit changer.

Au nom d'Afghans for Progressive Thinking et de la jeunesse afghane, je tiens à remercier le Conseil de sécurité d'avoir adopté les résolutions 2250 (2015) et 2419 (2018). Mes collègues et moi-même avons eu l'honneur de travailler en partenariat avec United Network of Young Peacebuilders au nom de la jeunesse afghane et de militer en faveur de la résolution 2250 (2015) jusqu'à son adoption en 2015.

Suite à nos activités en faveur de la mise en œuvre de la résolution, en collaboration avec les représentants du Gouvernement néerlandais à Kaboul et avec l'appui du Gouvernement afghan et de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, l'an dernier, Afghans for Progressive Thinking a lancé une initiative visant à sélectionner le premier représentant des jeunes Afghans auprès de l'ONU. Cette année, nous travaillons en étroite collaboration avec l'ambassade d'Allemagne à Kaboul pour choisir le deuxième représentant de la jeunesse afghane, que le Conseil rencontrera au courant de cette année. Pour terminer, je voudrais mettre en exergue les points suivants.

Premièrement, l'ONU doit adopter une approche à long terme et élaborer des politiques qui intègrent les jeunes dans le processus de prise de décisions. L'intégration des jeunes dans le Gouvernement afghan au cours de ces dernières années est un signe encourageant, mais elle n'est pas de nature à durer.

Deuxièmement, il faut faire en sorte que les jeunes puissent jouer un rôle important dans le processus de paix en Afghanistan, du stade des négociations à celui de la mise en œuvre. Vu que les jeunes constituent le segment le plus important de la société, c'est nous qui avons le plus à gagner ou à perdre dans ce processus.

Troisièmement, les jeunes doivent être considérés comme des partenaires à part entière, et non comme des exécutants de projets ou des bénéficiaires de subventions.

Quatrièmement, le Bureau de l'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse est particulièrement bien placé pour encourager la mise en place de coalitions et de stratégies nationales en ce qui concerne la résolution 2250 (2015) et pour évaluer l'efficacité de leur mise en œuvre. Les organisations de jeunes locales bien établies seraient des partenaires de choix pour de telles activités.

Je voudrais confirmer une fois de plus que les jeunes Afghans que le Conseil a eu l'occasion de rencontrer dans des contextes tels que celui d'aujourd'hui témoignent d'un nouvel Afghanistan, qui est un partenaire de la communauté internationale. Nous voulons aller de l'avant, et non faire marche arrière. Nous remercions le Conseil de sécurité d'avoir établi un partenariat avec notre peuple, notamment les jeunes, dans le cadre de notre vision d'un Afghanistan inclusif et pacifique.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M^{me} Ramyar de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M. Allen (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir mis à profit votre présidence pour mettre en exergue cette question aujourd'hui et organiser cet exposé sur la jeunesse et la paix et la sécurité. Je tiens également à remercier chaleureusement nos intervenantes. Il est très utile et important d'écouter directement les vues des représentants non seulement de la société civile mais aussi des jeunes – deux groupes qui sont de la plus grande importance pour nos activités mais que nous, au Royaume-Uni, souhaiterions qu'ils participent véritablement à la prise de décisions sur les questions liées à la paix et à la sécurité.

J'ai été particulièrement impressionné par ce que M^{me} Muganda a dit au sujet des activités de HAKI Africa, notamment s'agissant d'initiatives concrètes sur le terrain en faveur de la consolidation de la paix. Je crois qu'elle a dit que cela doit non seulement se faire dans les salles de classe, mais également au moyen de mesures concrètes, et je pense que c'est très important et impressionnant.

Je voudrais également exprimer ma satisfaction concernant le document de politique mondiale, élaboré à la demande de l'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse. Nous attendons avec intérêt le prochain rapport du Secrétaire général qui fera fond sur les recommandations visant à mettre en œuvre les résolutions 2254 (2015) et 2419 (2018).

L'importance de la participation des jeunes aux efforts visant à relever les défis les plus urgents dans le monde, notamment les conflits – dont s'occupe le Conseil –, devrait être une évidence. Plus de la moitié de la population mondiale a aujourd'hui moins de 30 ans et quand on regarde autour de la table du Conseil, il est clair que tous ceux qui sont autour de cette table n'ont

pas moins de 30 ans. Par conséquent, ce sont des voix qu'il faut écouter et ce n'est qu'en prenant en compte les points de vue des jeunes, y compris au Conseil, que nous pouvons prendre en considération la diversité des perspectives et la vision à long terme dont nous avons besoin pour défendre et promouvoir les droits de la personne et élaborer des solutions politiques, économiques et sociales durables à ces défis.

L'importance d'un processus politique inclusif en matière de prévention et de règlement des conflits est l'un des éléments sur lesquels le Royaume-Uni insiste régulièrement dans cette salle, car nous savons que lorsque les processus de paix sont inclusifs, les chances qu'ils soient durables augmentent d'un tiers. La pérennité est d'une importance capitale pour garantir une paix durable.

Par conséquent, je suis tout à fait d'accord avec ce qu'a dit M^{me} Ramyar – elle faisait référence en particulier à la situation en Afghanistan, mais je pense que cela peut s'appliquer à d'autres situations – au sujet de l'importance qu'il y a à ce que les jeunes jouent un rôle dans les processus de paix et se fassent entendre. C'est vital pour l'avenir de ces pays, car la jeunesse représente leur avenir.

Je pense aussi que ce qu'elle a dit au sujet des préjugés dont elle a été victime en tant que jeune femme est très révélateur. Au Royaume-Uni, notre avis est que les jeunes femmes ont un rôle clef à jouer dans ce domaine. Nous estimons que la participation des jeunes femmes est essentielle dans les situations de conflit et au lendemain des conflits. Nous le constatons systématiquement lors de la formation de coalitions, de la négociation de cessez-le-feu au niveau local, de l'amélioration des relations entre les communautés, et de la remise en question et de la modification du statu quo.

La médiation est une question dont nous avons régulièrement débattu auparavant, mais je voudrais dire que nous sommes extrêmement fiers du fait que nous, le Royaume-Uni, et d'autres membres du Commonwealth, appuyons le réseau de médiatrices du Commonwealth. Nous avons été en mesure d'aider les membres de ce réseau à participer à un forum de la jeunesse à Nairobi cette année, qui portait sur le manque de représentation des jeunes femmes dans les processus de médiation et sur la façon de surmonter de tels obstacles. Le réseau de médiatrices du Commonwealth compte à présent neuf membres de moins de 35 ans, qui bénéficient d'un soutien pour régler les conflits dans leurs communautés,

et nous sommes déterminés à faire en sorte qu'il y ait plus de jeunes médiatrices dans ce réseau.

Lorsque l'on considère l'instabilité qui sévit dans certaines régions du monde, il apparaît clairement qu'il est crucial de répondre aux aspirations des jeunes pour défendre et promouvoir les droits de la personne, régler les conflits et pérenniser la paix. Les jeunes sont une force mobilisatrice incroyable en faveur du changement politique, qui est rendu encore plus possible par l'utilisation des médias sociaux et de la technologie, comme nous l'avons vu récemment au Soudan, par exemple.

Nous devons veiller à ce que les jeunes puissent exploiter pleinement leur potentiel. En juillet 2018, le Royaume-Uni a entamé la deuxième phase de son initiative Girls' Education Challenge en faisant une contribution de 75 millions de dollars visant à aider 70 000 filles et à former 1 000 jeunes femmes pour qu'elles soient aptes à enseigner dans des régions reculées. Nous sommes également l'un des principaux donateurs bilatéraux de l'initiative Éducation sans délai, lancée lors du Sommet mondial de 2016 sur l'action humanitaire, en vue de protéger l'accès à l'éducation des enfants et des jeunes dans les zones de conflit. Nous encourageons la communauté internationale à appuyer cette initiative. Une fois de plus, toutes ces initiatives s'inscrivent dans le cadre de la consolidation de la paix, de la prévention des conflits et de la stabilité après les conflits.

Malheureusement, il y a bien sûr des cas où les jeunes se trouvent dans des situations extrêmement dangereuses. En novembre prochain, le Royaume-Uni tiendra une conférence internationale sur la prévention de la violence sexuelle en temps de conflit, sur le thème « Que justice soit rendue : priorité aux survivants », et nous veillerons à ce que les jeunes survivants jouent un rôle crucial à cette occasion.

Je voudrais terminer en vous remerciant, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat, ainsi que les intervenantes pour leur présence parmi nous et leurs sages paroles. L'Envoyée spéciale a dit que son document s'intitulait *Nous sommes ici*. En effet, elle est bien ici aujourd'hui au Conseil, et elle est entendue.

M. Esono Mbengono (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Nous faisons cette déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir l'Afrique du Sud, la Côte d'Ivoire et la Guinée équatoriale.

Tout d'abord, nous remercions la présidence péruvienne d'avoir organisé cet important débat sur l'application des résolutions 2250 (2015) et 2419 (2018) du Conseil de sécurité sur les jeunes et la paix et la sécurité. Nous remercions également, pour leurs exposés éclairants, l'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse, M^{me} Jayathama Wickramanayake, ainsi que M^{me} Weyyn Muganda et M^{me} Sofia Ramyar, qui nous ont rappelé que la plupart des jeunes dans le monde souhaitent contribuer, et contribuent déjà, à la paix et au développement durables pour tous.

Nous saluons les initiatives du Royaume hachémite de Jordanie, qui, lorsqu'il siégeait au Conseil de sécurité en 2015, a participé à la rédaction de la résolution historique 2250 (2015), et le rôle important joué par le Pérou dans la promotion du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, notamment dans l'adoption de la résolution 2419 (2018). Ces deux résolutions indiquent que les jeunes ont été considérés comme prioritaires lors de l'adoption du dispositif de gouvernance internationale, et reconnaissent et légitiment les efforts consentis par les jeunes en matière de consolidation de la paix et de règlement des conflits.

Nous rappelons que le Colloque international sur la participation des jeunes aux processus de paix, qui s'est tenu plus tôt cette année, a mis en lumière des questions essentielles sur la manière de promouvoir la participation des jeunes aux processus de paix. À cet égard, nous tenons également à souligner la participation des jeunes à des projets novateurs qui les aident dans une large mesure à rester activement engagés et à l'écart de situations vulnérables telles que l'exploitation, la radicalisation et le recrutement par des groupes extrémistes, criminels et armés. Le projet pilote sur la participation d'ex-combattants à des initiatives d'écotourisme en Colombie en est un exemple. Il est impératif que le Conseil examine en profondeur comment les gouvernements nationaux et les organes interrégionaux peuvent être soutenus pour assurer la pleine application des résolutions 2250 (2015) et 2419 (2018) au niveau national.

On estime que plus de 600 millions de jeunes dans le monde, dont une grande partie est en Afrique, vivent actuellement dans des zones fragiles et touchées par des conflits. Le continent africain a la population la plus jeune du monde, avec plus de 400 millions de jeunes âgés de 15 à 35 ans. Il est essentiel de placer les jeunes au cœur de nos engagements et de nos priorités en matière de développement, car les réseaux de jeunes à travers le continent mobilisent leurs groupes et assurent

leur pleine et active participation au travail en cours visant à tirer parti du dividende démographique.

L'Union africaine a élaboré plusieurs politiques et programmes de développement de la jeunesse au niveau continental pour faire en sorte que le continent bénéficie de son dividende démographique. Il s'agit notamment de la Charte africaine de la jeunesse, du Plan d'action de la Décennie africaine de la jeunesse (2009-2018) et de la Décision de Malabo sur l'autonomisation des jeunes, qui sont mis en œuvre dans le cadre de divers programmes au titre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Grâce à ces instruments, l'Union africaine a souligné l'importance de l'inclusion des jeunes à tous les niveaux pour assurer leur participation effective à tous les efforts visant à promouvoir la paix et la sécurité.

Nos dirigeants travaillent en étroite collaboration pour donner la priorité au bien-être des jeunes, en leur offrant l'accès à une éducation digne de ce nom, qui leur permettra d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour entrer sur un marché du travail de plus en plus mondialisé et compétitif, réduire les obstacles créés par le chômage et le sous-emploi et leur permettre de devenir des agents positifs du changement. La Stratégie continentale pour l'enseignement et la formation techniques et professionnels en faveur de l'emploi des jeunes illustre parfaitement l'engagement ferme pris par l'Afrique de dispenser un enseignement de qualité aux jeunes afin qu'ils puissent contribuer à la lutte contre la pauvreté dans ce secteur vulnérable de la société.

En ce qui concerne les problèmes liés aux effets des conflits et de l'instabilité des jeunes, le Fonds des Nations Unies pour la population a collaboré avec plusieurs pays africains, dont le Niger, le Tchad, le Cameroun et le Nigéria, dans le cadre d'une approche multisectorielle visant à appuyer la mise en œuvre d'initiatives s'adressant aux jeunes, en vue de réduire le risque de radicalisation et de veiller à ce que les jeunes puissent contribuer au développement de leur pays. De plus, dans le cadre du partenariat entre l'Afrique et l'Union européenne, une attention particulière est accordée à la question des jeunes, notamment lors du Sommet Afrique-Europe de la jeunesse. La quatrième édition de ce Sommet, qui s'est tenue du 9 au 11 octobre 2017, a abouti à l'adoption de la Déclaration d'Abidjan, dans laquelle les jeunes des deux continents appellent à la mise en œuvre urgente de la résolution 2250 (2015) sur le rôle des jeunes femmes et des jeunes hommes dans la promotion de la paix et la lutte contre l'extrémisme violent.

En dépit de ces diverses avancées, il reste absolument nécessaire d'autonomiser les jeunes, non seulement en Afrique, mais aussi dans le monde entier, afin qu'ils puissent être des acteurs plus influents et productifs dans leurs sociétés. Nous saluons les efforts déployés par l'ONU et ses entités pour garantir l'autonomisation des jeunes, notamment le lancement de l'initiative Jeunesse 2030, qui offre un cadre ambitieux pour intensifier nos efforts en faveur de l'inclusion et de l'autonomisation des jeunes. Dans l'intérêt des jeunes, nous encourageons les dirigeants à promouvoir une approche intégrée de tous les cadres de développement, y compris les investissements en cours dans les services de base, tels que l'éducation, la santé, l'approvisionnement en eau; la défense de l'état de droit; la justice, la sécurité et les droits de l'homme; l'existence d'institutions socioéconomiques et politiques inclusives, responsables et réactives; et la création de mécanismes de prévention des conflits.

Les gouvernements, les partenaires de développement et d'autres personnes influentes doivent adopter des politiques qui promeuvent le développement et les droits fondamentaux des jeunes et qui évaluent les progrès accomplis dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable relatifs aux adolescents et aux jeunes. Les jeunes doivent participer en tant que partenaires à part entière à la réalisation de ces objectifs.

Enfin, la Côte d'Ivoire, la Guinée équatoriale et l'Afrique du Sud appellent à une meilleure reconnaissance de la place des jeunes dans la société. Dans ce contexte, les trois membres africains du Conseil de sécurité appuient les efforts communs visant à encourager une participation accrue des jeunes aux processus de prise de décisions, ce qui contribuera indubitablement à maintenir la paix et la sécurité internationales.

M. Heusgen (Allemagne) (*parle en anglais*) : Une étude récente a montré qu'en 2016, 408 millions de jeunes vivaient dans des endroits touchés par des conflits armés ou la violence organisée. D'après la déclaration qui vient d'être prononcée au nom de nos collègues africains, ce nombre pourrait atteindre 600 millions. Nous savons qu'il y a des zones de conflit en Afrique, notamment la Libye, et dans d'autres pays tels que la Syrie, mais les histoires que nous avons entendues concernent toutes des destins individuels. Nous avons entendu une jeune femme afghane parler de ces destins individuels. Je remercie la présidence d'avoir inscrit cette question à l'ordre du jour du Conseil.

Dans le même temps, les jeunes qui grandissent dans des zones de conflit, qui sont privés de perspectives économiques et d'éducation et qui souffrent de la mauvaise gouvernance et de l'incompétence des services de police et de sécurité risquent de rejoindre des groupes extrémistes. Une étude menée récemment par le Programme des Nations Unies pour le développement, *Sur les chemins de l'extrémisme en Afrique*, le montre très clairement. Il revient donc à la communauté internationale, et en particulier à chaque État à titre individuel, de veiller à ce que les jeunes aient accès à l'éducation et à des perspectives économiques afin de pouvoir devenir, comme l'a souligné notre collègue équato-guinéen, des acteurs de la paix.

Je vais citer une des premières phrases de l'intervention de l'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse. Elle a dit que « les jeunes veulent vraiment la paix ». Nous avons entendu de merveilleuses déclarations de M^{me} Sofia Ramyar et de M^{me} Weyyn Muganda dans lesquelles elles ont décrit leurs activités. Je ne peux que les encourager et féliciter M^{me} Ramyar du courage dont elle fait preuve en Afghanistan, au sein d'une société dans laquelle les femmes n'ont toujours pas les possibilités qu'elles méritent. Nous sommes très heureux d'entendre que durant le dernier cycle de pourparlers, au moins 20 % des participants autour de la table étaient des femmes. Les femmes et les jeunes doivent avoir la possibilité de participer régulièrement aux processus de paix.

Ce qui est encourageant, ce sont les nombreux exemples d'activités auxquelles participent des femmes. Nos intervenantes sont d'excellents exemples. Nous avons tous entendu parler de Greta Thunberg, qui est parvenue à mobiliser 1,6 million de personnes dans 125 pays pour protester et exiger que les dirigeants mondiaux fassent plus pour combattre les changements climatiques. Malala Yousafzai s'est présentée ici à l'ONU et nous a inspirés par son courage et sa détermination. En avril, nous avons entendu un exposé de Nadia Murad (voir S/PV.8514), une jeune femme qui a présenté un témoignage très émouvant de la souffrance des femmes yézidiennes en Iraq. Elle s'est mobilisée et battue pour les droits des femmes et des filles. Nous avons entendu le témoignage de Nujeen Mustapha, une réfugiée syrienne en chaise roulante (voir S/PV.8515), qui a parlé de la situation des jeunes réfugiés syriens.

Les voix des jeunes doivent être entendues et amplifiées, et elles doivent être suivies de mesures concrètes. C'est une priorité absolue pour l'Allemagne.

M^{me} Sofia Ramyar a mentionné certaines des activités que mène l'Allemagne en Afghanistan. En général, nous élaborons des plans d'action pour les activités de développement que nous intégrons régulièrement à nos politiques. Nous avons plusieurs exemples. Nous appuyons à Bamako un centre culturel pour les jeunes afin qu'ils participent à d'autres activités plutôt que de devenir des extrémistes. Dans la région du lac Tchad, nous avons mis en place un projet de soutien aux survivantes de la violence sexuelle. Nous appuyons Virginia Gamba, Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, qui mène des activités pour la réintégration des enfants soldats. Nous appuyons un centre éducatif pour les réfugiés rohingya au Bangladesh.

En Allemagne même, nous nous efforçons d'inviter l'ONU dans les salles d'école. Nous discernons un prix de la jeunesse pour la paix. Nous invitons des représentants de jeunes à l'ONU. Nous ne nous contentons pas d'appuyer des représentants de la jeunesse afghane; nous invitons également des représentants de la jeunesse allemande. Je suis très heureux que deux d'entre eux soient présents dans la salle. Nous avons ce que nous appelons un baromètre de la jeunesse, que nous utilisons pour évaluer systématiquement les effets de la législation sur les jeunes et leur avenir.

Je remercie sincèrement la présidence péruvienne d'avoir inscrit cette importante question à l'ordre du jour du Conseil. Nous devons organiser des rencontres régulières avec des représentants de la jeunesse pour qu'ils nous tiennent informés des situations de crise. Nous avons besoin de la participation et de l'engagement des jeunes. Nous estimons que c'est un facteur crucial du maintien de la paix et de la sécurité.

M^{me} Norman-Chalet (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette importante séance aujourd'hui.

Je remercie également M^{me} Wickramanayake, M^{me} Muganda et M^{me} Ramyar de leurs importantes mises à jour, de leurs témoignages émouvants et de leurs recommandations concrètes. Elles ont apporté une perspective très utile au Conseil de sécurité. Comme l'ont souligné d'autres orateurs, c'est une perspective que nous n'avons pas l'habitude d'entendre et qui est donc bienvenue. Nous devons avoir des échanges directs plus fréquents avec des personnes comme elles – des jeunes qui organisent leurs communautés, font entendre leurs voix et contribuent à rendre le monde plus sûr et plus accueillant. Les États-Unis se félicitent qu'elles soient assises autour de la

table aujourd'hui. Nous espérons que cela se reproduira plus souvent à l'avenir.

Nous avons diverses possibilités de parler des jeunes, de la paix et de la sécurité. Il est tragique que dans le contexte d'un si grand nombre de conflits inscrits à l'ordre du jour du Conseil, les enfants et les jeunes adultes soient souvent pris au piège. Ils sont les victimes les plus vulnérables lorsque des écoles ferment, des hôpitaux sont ciblés et l'aide est bloquée. Lorsqu'une génération de jeunes n'est pas scolarisée ou ne peut pas fonder une famille du fait de la guerre, il faut des décennies pour s'en relever.

Un enseignement essentiel à retenir des délibérations sur les jeunes et la paix et la sécurité est que nous devons redoubler d'efforts pour mettre fin aux conflits avant qu'ils n'éclatent. Nous devons écouter directement les jeunes, comme nous l'avons fait aujourd'hui. Le plus souvent, tout ce que nous voulons, c'est que les combats s'arrêtent pour leur donner une chance et leur offrir un avenir plus sûr et prospère. Je vais axer mes observations aujourd'hui sur la manière dont nous pouvons exploiter le potentiel des jeunes pour apporter des changements positifs.

En tant que diplomates, nous passons beaucoup de temps à nous réunir et à parler derrière des portes closes. Comme l'a souligné mon collègue britannique, ces débats regroupent rarement des personnes qui n'ont pas au moins un ou deux cheveux blancs. Cependant, examinons la réalité. Tout autour de nous, nous observons des exemples de jeunes qui définissent et influencent les priorités politiques. Les jeunes n'attendent pas que le changement se produise; ils incarnent le changement en cours. Dans de très nombreuses régions, ce sont eux qui exigent la fin de la tyrannie, défendent les droits de l'homme et l'application du principe de responsabilité.

Prenons un seul exemple. En début de semaine, le Conseil a tenu sa deuxième séance d'information sur l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (voir S/PV.8573). Le plaidoyer de la lauréate du prix Nobel de la paix en 2018, Nadia Murad, qui avait un peu plus de 20 ans lorsqu'elle s'est exprimée pour la première fois au Conseil (voir S/PV.7585), a joué un rôle capital en attirant l'attention sur le sort des Yézidis et a contribué à mobiliser l'attention du Conseil. Le courage dont a fait preuve M^{me} Murad en se présentant devant le Conseil, pour nous présenter un récit direct de la brutalité qu'elle a connue, a poussé la communauté internationale à agir.

Nous devons encourager ce type d'initiatives et donner aux jeunes les outils dont ils ont besoin pour réussir.

C'est l'une des raisons pour lesquelles les États-Unis sont fiers d'investir dans des échanges de dirigeants et dans des programmes visant à nouer des partenariats avec des jeunes du monde entier. Nos initiatives pour jeunes dirigeants mobilisent des jeunes en Afrique, en Asie du Sud-Est, en Amérique latine, aux Caraïbes et outre-Atlantique pour assurer des formations à la gestion des entreprises, au civisme et aux fonctions d'encadrement. Ces efforts visent à établir des partenariats avec des dirigeants prometteurs du monde entier. Les États-Unis appuient également des programmes qui associent les jeunes en tant que partenaires pour favoriser la cohésion sociale et la tolérance.

Les jeunes jouent un rôle crucial dans la lutte contre la propagande terroriste dans leur pays et à l'étranger. Des groupes terroristes tels que l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) tentent de trouver des personnes vulnérables à recruter, mais les jeunes du monde entier contrent ces discours haineux avec des outils, des applications et des approches novatrices. Par exemple, nous avons noué un partenariat avec le programme Peer to Peer : Challenging Extremism, dans le cadre duquel des étudiants élaborent et mettent en œuvre des campagnes et des contenus en ligne pour prévenir et contrer l'extrémisme violent. Cette participation a été un élément important de notre action à l'échelle de la société pour lutter contre l'EIIL au cours de ces dernières années, conformément au Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent.

Cette année, nous continuons de sensibiliser la population, de nouer des partenariats et de générer de nouvelles idées sur la participation et le leadership des jeunes. Dans le cadre du Forum de la jeunesse du Conseil économique et social qui s'est tenu en avril dernier, les États-Unis ont organisé un événement à l'intention des délégués de la jeunesse du monde entier afin de pouvoir s'informer directement auprès d'eux des moyens de faire progresser la mise en œuvre de la résolution 2250 (2015). Un certain nombre de délégués de la jeunesse ont souligné la sous-représentation systématique des jeunes dans la vie politique et dans l'élaboration des politiques. Ils ont fait part de leur sentiment d'être exclus des décisions qui les concernent et qui concernent les générations futures.

Nous avons progressé s'agissant de faire des jeunes des partenaires pour la paix, mais ce n'est qu'un début, et nous devons, tous autant que nous sommes,

faire davantage. Nous devons continuer de faire fond sur les résolutions 2250 (2015) et 2419 (2018), qui inscrivent la question «Les jeunes et la paix et la sécurité» à l'ordre du jour du Conseil. Pour leur part, les États-Unis continueront d'aider les jeunes à acquérir les compétences dont ils ont besoin pour devenir des citoyens actifs dans la formation du gouvernement et dans l'élaboration de la politique de leurs pays.

Comme je l'ai dit au début de mon intervention, nous devons continuer de montrer l'exemple en invitant des intervenants comme ces jeunes gens à nous informer au Conseil. Nous encourageons chaque membre du Conseil à réfléchir aux meilleurs moyens d'ouvrir des portes pour la prochaine génération. Nous ne pouvons pas nous permettre de négliger ou de marginaliser 4,5 milliards de personnes âgées de moins de 30 ans dans le monde. Nous devons tous redoubler d'efforts pour amplifier les voix et les contributions des jeunes artisans de la paix et des jeunes dirigeants pour un avenir pacifique et prospère.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier les jeunes participantes à cette séance, à savoir M^{me} Jayathma Wickramanayake, l'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse, M^{me} Wevyn Muganda et M^{me} Sofia Ramyar, des exposés qu'elles ont présentés. Je voudrais également vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance, un an après l'adoption de la résolution 2419 (2018), qui a réaffirmé la contribution importante et positive des jeunes aux efforts visant à promouvoir et à instaurer la paix et la sécurité internationales, ainsi que le rôle important des jeunes dans la prévention et le règlement des conflits et dans les efforts de consolidation de la paix.

Nous sommes fermement convaincus que l'épanouissement des jeunes au sein de toute société est fortement lié au niveau d'avancement et de bien-être de la population. C'est pourquoi nous nous félicitons de la tenue de la présente séance visant à promouvoir la mise en œuvre du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, conformément aux deux résolutions adoptées par le Conseil sur la question, notamment la résolution 2250 (2015) présentée par la Jordanie en 2015, qui était la première en son genre.

Je voudrais aujourd'hui aborder trois aspects.

Tout d'abord, j'examinerai les difficultés qui entravent la mise en œuvre du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité. La prolifération

des conflits dans le monde est un obstacle majeur à la contribution positive des jeunes à la paix et à la sécurité. Dans notre région, dans le monde arabe, qui est malheureusement le théâtre de certains des pires conflits au monde, de nombreux jeunes sont aux prises avec des difficultés qui les empêchent de réaliser leurs aspirations. Les conflits ont anéanti leurs espoirs et leur avenir. Le chômage a aggravé leur désespoir et leur insécurité. La pauvreté les a privés du droit de vivre dans la dignité. Le terrorisme et la radicalisation leur ont volé leur innocence. Ces défis constituent une grave menace pour l'avenir des pays et pour leur développement durable. Nous devons nous attaquer aux causes profondes des conflits.

En outre, les jeunes du monde entier, dans les pays en développement et dans les pays touchés par un conflit, luttent pour avoir accès aux besoins les plus élémentaires, y compris l'éducation, l'emploi et les soins de santé, pour exercer leurs libertés civiles et pour participer à la vie politique. Tant que ces besoins ne seront pas satisfaits, les jeunes ne pourront pas prospérer ni contribuer pleinement à la société. Il faut satisfaire ces besoins sociaux, économiques et politiques pour améliorer la vie des jeunes et éliminer la pauvreté et la faim, ainsi que pour promouvoir le bien-être dans les sociétés pacifiques les plus inclusives.

Deuxièmement, je voudrais mettre en évidence quelques exemples positifs de la mise en œuvre du programme. Il importe de souligner les progrès réalisés à cet égard ces dernières années. De nombreuses initiatives ont été prises par les États Membres, l'ONU et les organisations de la société civile – y compris, surtout, les jeunes eux-mêmes – pour promouvoir la mise en œuvre du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité. Ces initiatives vont des missions de paix qui impliquent les jeunes dans le renforcement de la cohésion sociale et de la stabilité dans de nombreuses régions touchées par un conflit dans le monde, notamment en Colombie, en Iraq, au Kosovo et en Somalie, aux initiatives politiques de haut niveau telles que le premier Colloque international sur la participation des jeunes aux processus de paix tenu, en mars 2019, sous l'égide conjointe de la Finlande, du Qatar et de la Colombie, en coopération avec le Bureau de l'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse, dont M^{me} Wickramanayake a parlé dans son exposé. Nous saluons également les efforts déployés par l'ONU, notamment l'élaboration d'un plan d'action conjoint sur les jeunes et la paix et la sécurité à l'appui de la mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse.

Troisièmement, je tiens à souligner les mesures qui s'imposent pour garantir la mise en œuvre du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité. Nous sommes tout à fait d'accord pour dire que les jeunes sont le pivot du développement de la société. Ils sont un élément essentiel pour instaurer la paix et la sécurité. À cet égard, nous nous félicitons des recommandations contenues dans le document d'orientation sur les jeunes dans les opérations de paix commandé par le Bureau de l'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse. Nous voudrions également insister sur la nécessité de mettre en œuvre les objectifs de développement durable, un élément essentiel qui est fortement en lien avec la paix et la stabilité. Ces objectifs ne peuvent être atteints que si les jeunes s'épanouissent et si les organisations et institutions de la société civile qui ont leur bien-être à cœur sont appuyées. Par ailleurs, nous insistons sur la nécessité d'investir dans les jeunes afin de renforcer leurs capacités, conformément aux principes et aux valeurs qui les empêchent de devenir victimes de la criminalité et de l'extrémisme, en développant et en promouvant des réseaux de paix nationaux, régionaux et internationaux.

Pour terminer, je réaffirme que le Koweït est disposé à collaborer étroitement et de manière constructive avec l'ONU et avec la communauté internationale pour appuyer les efforts visant à promouvoir le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, au sein du Conseil et au-delà, et en particulier grâce à notre coopération constante avec le Bureau de l'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse.

M. Syihab (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance très importante. Je voudrais tout d'abord remercier toutes les intervenantes, à savoir M^{me} Jayathma Wickramanayake, M^{me} Weyyn Muganda et M^{me} Sofia Ramyar, de leurs exposés, ainsi que d'avoir partagé leurs expériences touchantes et inspirantes.

Nous convenons que la participation des jeunes peut renforcer la légitimité et la viabilité des processus de paix. En conséquence, nous nous associons au Secrétaire général pour dire que nous devons transformer les normes, les pratiques, les approches et les attitudes à l'égard de nos jeunes et les reconnaître comme des partenaires égaux qui peuvent contribuer à toutes les étapes et à tous les aspects des processus de paix.

L'inclusion est en effet la clef. En tant que futurs dirigeants, il est tout à fait logique que les jeunes se voient octroyer un rôle accru dans la prévention des conflits et

dans la promotion de la paix et du développement. À cette fin, les gouvernements doivent investir davantage dans la création d'environnements où les jeunes disposent des moyens de prendre les rênes et d'exercer une influence positive. Je vais donner des détails.

Premièrement, nous devons créer les conditions propices à la participation des jeunes, notamment en nous attaquant aux causes profondes du conflit. Les disparités socioéconomiques et le manque de possibilités économiques peuvent créer la déception et des frustrations chez les jeunes. Des jeunes désenchantés sont un terreau fertile pour la propagation d'idées et de discours dangereux. Dans les conflits prolongés, ces jeunes sans moyens deviennent des proies faciles pour les groupes armés, aussi bien comme victimes que comme instruments de guerre. Le Conseil est, à cet égard, bien placé pour jouer un rôle important.

Les efforts de maintien de la paix, notamment le désarmement, la démobilisation et la réintégration, et le dialogue local, peuvent aider les jeunes à avoir une deuxième chance et à se réinsérer dans la société. Au lendemain d'un conflit, la réintégration et la consolidation de la paix peuvent créer des possibilités pour aider les jeunes à préserver leurs moyens de vie pacifiques via l'éducation et les possibilités d'emploi. En outre, il faut aussi inclure les jeunes à toutes les phases du continuum de la paix, comme le souligne fréquemment le Secrétaire général, de la prévention du conflit et du règlement du conflit au maintien de la paix et, bien entendu, à la consolidation de la paix.

Pour ce faire, le partenariat est nécessaire. Ce qui m'amène à mon deuxième point. Les résolutions 2250 (2015) et 2419 (2018) n'étaient pas destinées qu'au petit groupe de pays membres du Conseil, mais à l'ensemble des Membres de l'ONU. Il importe que nous traduisions ces résolutions sur le terrain au moyen de partenariats impliquant les États, les organisations régionales et l'ensemble du système des Nations Unies. Nous nous félicitons de la tenue, en mars, du premier Colloque international sur la participation des jeunes aux processus de paix, et nous appuyons la détermination de la Présidente de l'Assemblée générale de promouvoir le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité.

Je voudrais faire part de l'expérience acquise par l'Indonésie en matière d'autonomisation des jeunes aux fins de la lutte contre la radicalisation. En 2009, nous avons promulgué une loi sur les jeunes qui sert de base juridique pour intégrer l'autonomisation des jeunes dans notre plan national de développement.

Ceci inclut l'accès à l'éducation et aux soins de santé, la participation des jeunes aux processus décisionnels, et la promotion des droits de la personne. Pour aider à lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent, nous avons actuellement près de 780 jeunes ambassadeurs répartis dans 13 provinces.

Nous avons présenté cette initiative à la région lorsque nous avons organisé, en avril, un atelier régional sur la désignation de jeunes ambassadeurs pour la paix contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Cent jeunes de toute la région ont été chargés de créer des réseaux et de diffuser des messages positifs sur les médias sociaux. Nous attendons avec impatience le rapport que publiera le Secrétaire général en mai, car il pourrait présenter les partenariats que nous avons établis pour lutter contre la radicalisation chez les jeunes. L'Indonésie est un pays qui a été édifié avec un esprit de jeunes, et cet esprit continuera de façonner notre avenir. Le premier Président de l'Indonésie, M. Sukarno, disait « Donnez-moi 1000 personnes et je soulèverai une montagne, mais donnez-moi 10 jeunes et j'ébranlerai le monde ». Le moment est venu de transformer le dividende démographique que sont nos jeunes en dividende de paix.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions de leurs vues l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la jeunesse, M^{me} Wickramanayake, ainsi que les autres intervenantes.

Nous partageons pleinement les vues qui ont été exprimées aujourd'hui quant à la nécessité d'accorder une plus grande attention à la thématique des jeunes dans le système des Nations Unies et de régler les problèmes pressants liés à l'insertion sociale des jeunes – ce que M^{me} Wickramanayake est en train de faire avec succès. Nous devons tous l'aider. Mais la question se pose de savoir si nous aidons vraiment M^{me} Wickramanayake en débattant pour la troisième fois de ce thème au Conseil de sécurité. Conformément à son mandat, le Conseil de sécurité est censé examiner des questions ayant trait au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Examiner des questions qui n'ont rien à voir avec cette responsabilité ne peut guère améliorer l'efficacité de cet organe ni apporter une valeur ajoutée s'agissant de régler les problèmes des jeunes.

Dans le même temps, nous comprenons et reconnaissons l'importance qu'il y a d'inclure des thématiques liées à la jeunesse dans les débats portant sur des sujets concernant certains pays inscrits à l'ordre du jour du Conseil, en particulier compte tenu des spécificités des États d'Afrique, où les jeunes représentant

la majorité de la population. Le célèbre poète et penseur allemand, Johann Wolfgang von Goethe, a dit une fois que « Le destin d'une nation à un moment donné dépend de l'opinion de ses jeunes, ceux de moins de 25 ans ». Mais débattre de ces questions en les sortant de leur contexte ne peut que détourner le Conseil du règlement des problèmes plus pressants qu'il est censé régler. Ce qui semble étonnant en particulier, c'est la décision de débattre de telles questions d'ordre général dans le contexte du blocage de débats sur d'autres questions de préoccupation plus immédiate pour le Conseil, comme cela arrive régulièrement.

Il est probable qu'après cette déclaration certains vont essayer de laisser entendre que le programme relatif aux jeunes n'est pas une priorité pour la priorité, mais ce n'est pas le cas. Nous sommes en train de prendre des mesures au niveau national aux fins de l'interaction avec les jeunes. En 2014, le Gouvernement russe a décidé des fondamentaux de la politique de la jeunesse de l'État pour une période allant jusqu'en 2025; ils sont déjà appliqués aux niveaux fédéral, régional et municipal. L'objectif principal de cette stratégie est de créer les conditions de base pour le plein épanouissement des jeunes, leur intégration dans le paysage politique et social et l'amélioration de leur situation sociale et économique.

Nous sommes pleinement en faveur d'une société civile basée sur les jeunes, et nous attachons une grande importance à la tenue d'ateliers et de forums pertinents aux niveaux national et international, qui permettent de renforcer le potentiel constructif et pacifique des jeunes. En particulier, nous avons eu le plaisir d'organiser, en octobre 2017, le dix-neuvième Festival mondial de la jeunesse à Sochi, qui a rassemblé plus de 20 000 participants de plus de 180 pays. Nous encourageons aussi les organisations de jeunes pacifiques et plaidons en faveur de l'établissement d'un dialogue interculturel et interconfessionnel au sein de la jeunesse. Le rôle important que les jeunes doivent jouer dans la société moderne, notamment par le biais d'une participation constructive au maintien et à la consolidation de la paix, est reflété dans les résolutions 2250 (2015) et 2419 (2018).

L'étude indépendante réalisée par M. Graeme Simpson (voir S/2018/86) – « *Les absents de la paix : étude indépendante sur les jeunes et la paix et la sécurité* », nous a donné matière à réfléchir concernant le rôle des jeunes dans les efforts visant à prévenir et à régler les conflits, et a souligné l'importance de promouvoir une image positive des jeunes. L'incidence pratique de

telles conclusions est qu'il faut que les États en proie à un conflit s'efforcent de lutter contre la pauvreté, l'analphabétisme et le chômage, qui sont les principaux obstacles empêchant les jeunes de réaliser leur potentiel.

Je voudrais citer comme exemple la situation en Palestine, en particulier à Gaza, où le taux chômage chez les jeunes frôle les 50 %. Dans ce contexte, et étant donné l'impasse dans laquelle se trouve le processus de paix au Moyen-Orient, un environnement favorable à la diffusion d'idées extrémistes et à la radicalisation de la société est en train de se créer. Au lieu de choisir d'examiner la thématique des jeunes dans le cadre de l'ordre du jour du Conseil de sécurité, on devrait plutôt nous conformer au mandat de ce dernier et nous concentrer sur les défis posés par l'extrémisme et le terrorisme.

Il n'y a pas de doute que des personnes de tous âges peuvent être séduites par ce phénomène, mais ce sont les jeunes, avec leur vision du monde encore en formation et leur quête de soi, qui sont les plus vulnérables à l'idéologie radicale. C'est ce facteur, conjugué au peu d'expérience que les jeunes ont de la vie, au manque d'éducation et à l'absence des possibilités d'épanouissement dans les pays connaissant un environnement social et économique défavorable ou se trouvant dans des situations de conflit, que les groupes terroristes exploitent habilement pour impliquer les jeunes dans des activités illégales.

Pour gagner la sympathie des jeunes, les extrémistes recourent souvent aux technologies de l'information et des communications. C'est pourquoi il nous faut impérativement renforcer nos efforts collectifs dans le domaine de la sécurité informatique internationale. Les organisations régionales ayant des compétences requises concernant certains pays jouent un rôle important s'agissant de contrer la radicalisation des jeunes. Nous prenons bonne note du travail productif accompli dans ce domaine par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Organisation du Traité de sécurité collective et l'Organisation de Shanghai pour la coopération.

Il convient d'accorder une attention particulière au phénomène qui consiste à utiliser des jeunes radicalisés pour atteindre des objectifs politiques nationaux. Je veux parler des processus orchestrés depuis l'extérieur, qui visent à renverser des autorités légitimes sous couvert de démocratie et de droits de la personne. Il est crucial que le soutien que l'on prétend accorder aux jeunes dirigeants ne se traduise pas par l'organisation, par des acteurs extérieurs, dans certains États, de mouvements

opposés à des gouvernementaux qui n'auraient pas leur faveur. Malheureusement, ce genre de cas se présente beaucoup trop souvent.

Pour terminer, je voudrais souligner une fois de plus que nous ne cherchons nullement à diminuer la pertinence des questions relatives à la jeunesse. Nous sommes convaincus de l'utilité de débats approfondis sur les questions relatives à la jeunesse dans les instances spécialisées du système des Nations Unies conçues pour traiter des questions relatives à l'éducation, à l'emploi, au développement durable et à d'autres sujets importants. La feuille de route la plus complète en ce qui concerne la politique relative à la jeunesse est le Programme d'action mondial pour la jeunesse, dont les différents éléments sont examinés à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et au sein de leurs organes subsidiaires compétents.

Nous pensons que la décision d'examiner ou non une question au Conseil de sécurité ne reflète en rien la pertinence de cette dernière pour la communauté internationale. Il est beaucoup plus important, en revanche, de respecter strictement la répartition actuelle des tâches au sein du système des Nations Unies, qui profite à la fois au Conseil de sécurité et aux jeunes. Comme M. Heusgen l'a très justement souligné, les personnes présentant l'âge le plus avancé trouveront toujours le moyen de discuter des problèmes des jeunes, et ils n'ont pas besoin du Conseil de sécurité pour ce faire.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine remercie le Pérou d'avoir convoqué la séance d'aujourd'hui et de la présider. Nous remercions également l'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse de son exposé. La Chine a écouté avec attention les exposés des représentantes de la jeunesse, M^{me} Muganda et M^{me} Ramyar.

Les jeunes jouent un rôle important dans la promotion du développement socioéconomique et dans le maintien de la paix et de la stabilité mondiales. À l'heure actuelle, dans un certain nombre de pays et de régions, les jeunes sont touchés par des conflits armés et sont donc confrontés à la pauvreté, au chômage et à d'autres difficultés. Dans le même temps, les jeunes du monde entier prennent des mesures déterminées et s'efforcent de promouvoir la paix et la stabilité mondiales.

Les résolutions 2250 (2015) et 2419 (2018), adoptées par le Conseil de sécurité ces dernières années, ont érigé en mandat le fait de protéger les jeunes contre

les effets néfastes des conflits armés et soutiennent le rôle des jeunes dans la paix et la sécurité. La communauté internationale doit consentir des efforts tangibles pour mettre en œuvre les résolutions pertinentes de manière à renforcer la protection des jeunes dans les zones de conflit et à favoriser l'instauration d'un environnement favorable au développement de la jeunesse. En outre, il faut encourager les jeunes de tous les pays à continuer de jouer un rôle actif et à assumer les responsabilités qui sont les leurs dans le maintien de la paix et de la stabilité internationales.

La Chine souhaite faire les observations suivantes. Premièrement, nous devons intensifier les efforts politiques visant à régler les problèmes qui surgissent dans les points chauds régionaux. Conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et au mandat qui est le sien, le Conseil doit s'employer à prévenir et à régler les conflits par des moyens politiques et aider les pays touchés par un conflit à faire progresser leurs processus de paix respectifs, aux fins de créer un climat de paix et de tranquillité dans lequel les jeunes puissent vivre. En application de la résolution 2419 (2018), les organismes compétents des Nations Unies et les envoyés et représentants spéciaux du Secrétaire général, y compris son envoyée pour la jeunesse, doivent initier des échanges plus étroits concernant les besoins des jeunes en conflit armé et en situation d'après-conflit.

Deuxièmement, nous devons accorder la priorité au rôle des jeunes dans la prévention et le règlement des conflits. Il est important de tenir pleinement compte des facteurs liés à la jeunesse dans le règlement politique des situations de crise et de veiller à ce que les jeunes participent de manière constructive aux processus de paix de leurs propres pays, de tirer parti de leurs atouts, d'écouter attentivement leurs points de vue et de prévenir leur marginalisation. L'ONU et la communauté internationale tout entière doivent renforcer leur coordination avec l'Union africaine, la Ligue des États arabes, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, entre autres organisations régionales et sous-régionales, et apporter un appui accru aux projets relatifs à la jeunesse.

Troisièmement, il nous faut lutter résolument contre le terrorisme et l'extrémisme, car ils sont susceptibles de nuire aux jeunes. La communauté internationale doit donner suite aux résolutions pertinentes du Conseil et adopter une norme unifiée pour lutter avec détermination contre toutes les formes de terrorisme et

d'extrémisme violent. Nous devons prendre des mesures pour empêcher les terroristes et les idéologues extrémistes de porter atteinte à l'esprit des jeunes, mettre un coup d'arrêt à la tromperie et à l'incitation avec lesquelles les terroristes et extrémistes s'en prennent aux jeunes, et réprimer les activités de recrutement, de planification et de collecte de fonds menées en ligne par les terroristes et extrémistes. Il est tout aussi important d'encourager les jeunes à devenir un groupe positif épris de paix.

Quatrièmement, nous devons favoriser un environnement qui permette aux jeunes de s'épanouir. L'extrême pauvreté et les déséquilibres du développement comptent parmi les causes profondes des conflits. L'ONU doit aider les pays en développement à renforcer leur capacité en matière de développement durable, dans le but de faire avancer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de tirer parti des dividendes générés par la jeunesse. L'ONU et la communauté internationale doivent appuyer les gouvernements nationaux dans l'élaboration de politiques relatives à la jeunesse qui soient adaptées aux conditions nationales, offrir aux jeunes des possibilités de formation et d'emploi, leur permettre de créer leurs propres entreprises et de s'impliquer de manière constructive dans la vie politique, et cultiver leur sens des responsabilités s'agissant de la stabilité sociale.

La Chine appuie la mise en œuvre en cours des résolutions du Conseil sur la jeunesse, et nous attendons avec intérêt un rapport complet et équilibré du Secrétaire général, comme le demandent les résolutions susmentionnées. En juin, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et le Ministère mongol des affaires étrangères ont organisé conjointement un atelier régional pour l'Asie du Nord-Est consacré aux jeunes et à la paix et la sécurité, qui a été utile pour promouvoir l'application des résolutions pertinentes du Conseil. La Chine a dépêché dans cet atelier des délégués qui y ont pris une part active.

Les jeunes sont indispensables à la prospérité et à la robustesse d'une nation, et ils représentent l'avenir et l'espoir de l'humanité. Nous devons donc travailler ensemble pour favoriser l'émergence d'un nouveau type de relations internationales marquées par le respect mutuel, l'équité, la justice et une coopération mutuellement bénéfique. Nous devons continuer à promouvoir un développement global de la jeunesse et aider la jeune génération à apporter d'importantes

contributions à la paix et au développement dans le monde.

M. Singer Weisinger (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Nous remercions le Pérou d'avoir organisé la présente séance. Nous remercions également l'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse, ainsi que les représentantes de la société civile, de nous avoir fait part de leurs points de vue et de leurs expériences et de nous avoir présenté les progrès accomplis et les difficultés rencontrées dans le cadre de l'application des résolutions 2250 (2015) et 2419 (2018).

Aussi bien ces résolutions que l'étude sur les jeunes et la paix et la sécurité, intitulée « *Les absents de la paix : une étude indépendante sur les jeunes et la paix et la sécurité* » (voir S/2018/86) sont des références qui permettent de faire davantage entendre la voix des jeunes dans la prise de décisions, et de mettre en place des mécanismes favorisant leur participation concrète aux processus de paix. Le Colloque international sur la participation des jeunes aux processus de paix, qui s'est tenu à Helsinki, a été une excellente occasion pour découvrir après des jeunes artisans de la paix les domaines dans lesquels il y a lieu d'améliorer l'application des résolutions sur les jeunes et la paix et la sécurité.

Les jeunes vivant dans des zones de conflit sont exposés à nombre de risques et de formes de violence. Protéger la vie des jeunes et leurs droits fondamentaux doit donc être une priorité, notamment s'agissant des jeunes artisans de la paix, des défenseurs des droits de la personne et des organisations de la jeunesse, qui ont tendance à subir des représailles pour leur travail.

Fort de leur potentiel de transformation et d'innovation incommensurable, les jeunes sont des alliés. Ils jouent un rôle essentiel dans les efforts de dissuasion et en matière de règlement des conflits. Ils agissent comme conciliateurs au sein de leurs communautés et transformant les sociétés en les rendant plus justes, plus inclusives et plus pacifiques. Pour parvenir à une paix pérenne, il est essentiel de garantir une véritable participation des jeunes à la consolidation de la paix et au maintien de la paix et de la sécurité.

Par conséquent, il importe de reconnaître le rôle des jeunes dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en tant qu'outil efficace de prévention et d'atténuation des conflits, principalement grâce à la réalisation de l'objectif 16, tâche à laquelle notre gouvernement s'est attelée en coopération avec le Programme des Nations Unies pour

le développement (PNUD). Il ne fait aucun doute que la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse est un élément important de la réforme lancée par le Secrétaire général. À cet égard, l'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse et son Bureau méritent toutes nos félicitations, tout comme le PNUD, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et le Fonds des Nations Unies pour la population, qui s'emploient à promouvoir cette question dans le cadre de leurs mandats respectifs.

Nous espérons que le Conseil de sécurité mettra tout en œuvre pour garantir la participation des jeunes à nos travaux ici, pour leur permettre de faire des interventions sur le maintien de la paix et de la sécurité et d'exposer leurs points de vue et leurs visions, soit dans le cadre de débats publics ou de séances d'information. Telle a été la pratique suivie par la République dominicaine.

Nous voudrions saisir cette occasion pour mettre en exergue d'autres exemples de bonnes pratiques que nous jugeons pertinents. La Mission de vérification des Nations Unies en Colombie a lancé une stratégie pour la mise en œuvre des résolutions 2250 (2015) et 2419 (2019), qui met l'accent sur le rôle des jeunes en matière de réintégration et pour ce qui est de garantir la sécurité dans le pays. Le Gouvernement colombien s'est engagé à élaborer un plan d'action national pour la mise en œuvre de ce programme. L'Union africaine a nommé une Envoyée spéciale pour les jeunes, la paix et la sécurité. La Mission des Nations Unies au Kosovo a élaboré une stratégie-cadre portant sur les jeunes et la paix et la sécurité.

Ces exemples sont une reconnaissance formelle du rôle de premier plan que jouent les jeunes dans la promotion de la paix, et nous devrions nous en inspirer. Toutefois, nous devons continuer à prendre des mesures pour mettre en œuvre le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité. À cet égard, il faut créer des réseaux de jeunes médiateurs au niveau régional pour renforcer leur rôle dans la médiation et la prévention des conflits; étoffer les profils et le fichier de candidats présélectionnés, donner la priorité au renforcement des capacités et établir une ligne budgétaire destinée à donner au système des Nations Unies les moyens de garantir la mise en œuvre des résolutions 2250 (2015) et 2419 (2018) et d'appuyer les États Membres dans ce sens; élaborer un rapport annuel du Secrétaire général sur les progrès accomplis et les difficultés rencontrées en ce qui concerne ces résolutions, qui fera l'objet d'un débat public annuel; et créer un groupe informel d'experts

sur les jeunes et la paix et la sécurité, chargé d'assurer systématiquement et régulièrement le suivi de la mise en œuvre de ces résolutions.

Nous espérons que dans les rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité, notamment ceux qui portent sur des pays spécifiques, ainsi que dans le cadre du renouvellement des mandats des opérations de maintien de la paix et des missions politiques, il sera fait référence à la mise en œuvre des résolutions 2250 (2015) et 2419 (2018). À l'instar d'autres orateurs, nous attendons avec intérêt le premier rapport du Secrétaire général sur les jeunes et la paix et la sécurité, qui fera certainement la lumière sur les défis et les lacunes qui persistent dans la mise en œuvre de ce programme et fournira des orientations sur la voie à suivre s'agissant de cette question.

Pour terminer, en tant qu'États, nous devons garder à l'esprit que les jeunes doivent être au cœur de notre action, en mettant tout en œuvre pour être inclusifs, en les accompagnant dans la prévention des conflits et en éliminant les obstacles existants afin de remédier à la marginalisation et à l'exclusion historiques dont ils ont fait l'objet s'agissant des processus de prise de décisions visant à instaurer la paix.

M. de Rivière (France) : Je remercie la présidence péruvienne d'avoir pris l'initiative de nous réunir un an après l'adoption de la résolution 2419 (2018), que le Pérou a initiée avec la Suède. Je remercie l'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse, ainsi que M^{me} Muganda et M^{me} Ramyar, pour leurs exposés.

Je voudrais souligner les obstacles qui se dressent contre la participation des jeunes, avant d'explorer quelques pistes permettant au Conseil de sécurité de soutenir leur action en faveur de la paix et de la sécurité.

Les jeunes et les organisations de jeunesse ne nous ont pas attendus pour se constituer en acteurs de la paix et la sécurité internationales. Partout, ils contribuent à des solutions innovantes, investissent de nouveaux espaces alternatifs et luttent contre le statu quo, comme le souligne le rapport du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sur le rôle de premier plan des jeunes dans la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent. Cependant, ce potentiel immense ne saurait se réaliser si les jeunes sont déplacés ou forcés de quitter leur pays à cause de la guerre, s'ils sont endoctrinés par des groupes extrémistes, si leurs écoles et universités sont attaquées, si la liberté d'expression sous toutes ses formes est entravée, s'ils

sont exclus de la vie politique, économique et sociale. Il nous faut permettre à la jeunesse de s'émanciper dans tous ces domaines.

La France a donc fait de l'émancipation des jeunes une priorité nationale et une priorité de sa diplomatie. À titre d'exemple, le projet Média Sahel, mené par l'Agence française de développement, qui mobilise un budget de 8,3 millions d'euros pour permettre aux jeunes du Burkina Faso, du Mali et du Niger de contrer les fake news, d'accéder à des informations fiables et de participer ainsi de manière plus active et sereine au débat public dans leur pays.

Nous soutenons également la participation des jeunes dans le cadre de notre présidence du Groupe des Sept (G7). Il y a un mois, des centaines de décideurs de moins de 30 ans se sont réunis à Paris, sous le haut patronage du Président de la République, pour présenter des recommandations pour lutter contre les inégalités. Ces recommandations seront transmises au G7 des chefs d'État, qui se réuniront du 24 au 26 août à Biarritz. La participation de la jeunesse sera une priorité du Forum que la France co-organisera avec le Mexique et ONU-Femmes en 2020, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tenue à Pékin en 1995.

Le Conseil doit soutenir plus systématiquement l'action des jeunes dans la consolidation de la paix et la sécurité en renforçant le cadre opérationnel des résolutions 2250 (2015) et 2419 (2018), qu'il a adoptées. Les discussions dans le cadre du programme relatif aux jeunes, à la paix et à la sécurité, comme nous avons aujourd'hui, sont importantes. La jeunesse doit également être intégrée de manière plus systématique dans nos délibérations sur les situations pays à notre agenda. Nous saluons à cet égard les interventions devant le Conseil de sécurité de jeunes intervenants comme Kessy Ekomo-Soignet, de la République centrafricaine (voir S/PV.8241), Inas Miloud, de la Libye (voir S/PV.8514), ou encore Nujeen Mustafa, jeune réfugiée syrienne (voir S/PV.8556). Ces interventions doivent être plus systématiques.

Il est également essentiel que les rapports sur les situations pays intègrent les aspirations de la jeunesse et la contribution des Nations Unies à leur inclusion dans les processus de paix. À cet égard, je veux saluer la stratégie jeunesse de la Mission de vérification des Nations unies en Colombie, ainsi que les efforts du PNUD, du Fonds des Nations Unies pour la population et de la Commission de consolidation de la paix pour

développer un programme global sur la jeunesse, la paix et la sécurité, pour soutenir les coalitions de jeunesse et les feuilles de route jeunesse, paix et sécurité, qui débutera en 2020.

Nous attendons avec intérêt les recommandations qui seront faites par le Secrétaire général dans son rapport sur l'application des résolutions 2419 (2018) et 2250 (2015) d'ici mai 2020. À cet égard, je tiens à saluer l'extraordinaire mobilisation du Secrétaire général en faveur de la jeunesse, comme en témoignent le lancement récent de la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse, l'organisation de la Conférence mondiale des ministres de la jeunesse 2019 et Forum des jeunes Lisboa+21 et le Sommet Climat pour la jeunesse, prévu en septembre prochain, qui illustrent les efforts engagés par le Secrétaire général pour faire de la jeunesse un pilier du multilatéralisme.

En 1957, Albert Camus, lors de son discours de réception du prix Nobel de littérature, déclarait :

« Chaque génération, sans doute, se croit vouée à refaire le monde. La mienne sait pourtant qu'elle ne le refera pas. Mais sa tâche est peut-être plus grande. Elle consiste à empêcher que le monde ne se défasse ».

Nous ne parviendrons pas à empêcher que le monde ne se défasse sans une participation pleine et effective des générations actuelles et futures et sans les reconnaître comme des partenaires incontournables de la paix et de la sécurité internationales. Pour ce faire, le Conseil peut compter sur le plein engagement de la France.

M. Lewicki (Pologne) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier nos trois jeunes et brillantes intervenantes. Je dois dire que nous sommes très heureux de les avoir parmi nous aujourd'hui au Conseil. Il est très important pour nous de savoir ce que ces femmes, jeunes dirigeantes et représentantes de la société civile, pensent, ce qu'elles attendent du Conseil de sécurité, et comment elles voient l'avenir.

Je voudrais également vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que votre pays, le Pérou, et l'ancien membre du Conseil de sécurité, la Suède, pour leur attachement au programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité. Le Pérou et la Suède ont joué un rôle déterminant dans l'adoption de la résolution précédente sur ce sujet, la résolution 2419 (2018).

Ma délégation ne saurait souscrire à l'opinion selon laquelle le programme relatif aux jeunes et

à la paix et à la sécurité ne doit pas faire l'objet d'un débat au Conseil de sécurité. Rien dans la Charte des Nations Unies ne nous interdit de débattre de cet important sujet. Bien au contraire, étant donné que les jeunes représentent près d'un tiers de l'ensemble de la population mondiale, il est de notre devoir d'en parler. C'est pourquoi nous débattons également d'autres sujets thématiques, divers et variés, tels que la protection des civils, la violence sexuelle en temps de conflit et les changements climatiques. C'est précisément pour cette même raison que nous nous réunissons à nouveau pour discuter du rôle des jeunes dans la prévention des conflits et l'établissement d'une paix durable. À en croire le débat d'aujourd'hui, cette opinion est partagée par la majorité des membres du Conseil.

Comme l'ont déjà souligné plusieurs autres délégations, la participation des jeunes aux processus de paix est essentielle pour garantir une paix durable. C'est pourquoi tout processus de paix – plus précisément, tout processus de consolidation ou de maintien de la paix – ne sera pas pleinement mis en œuvre et durable si des jeunes n'y participent pas pleinement dès le début. Dans ce contexte, l'adoption des résolutions 2250 (2015) et 2419 (2018) constitue une avancée historique, en ce qu'elle démontre que les jeunes générations sont disposées à occuper une place centrale dans les initiatives en faveur de la paix et de la sécurité et à devenir des agents de changement. En outre, je trouve que les exposés d'aujourd'hui sont très encourageants : ils démontrent que les jeunes n'attendent pas seulement que nous, les personnes plus âgées, fassions quelque chose, mais que ce sont eux qui changent le monde. Les jeunes sont des agents de changement.

Le cadre juridique ayant été établi au moyen de ces deux résolutions, la prochaine grande étape consiste à garantir leur bonne mise en œuvre. Les organisations régionales et la coopération régionale doivent jouer un rôle clef à cet égard. Je souscris donc à la déclaration faite par le représentant de la Guinée équatoriale au nom des membres africains du Conseil, qui a présenté l'approche adoptée par l'Afrique vis-à-vis de ce point de l'ordre du jour. L'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse a déjà parlé d'un certain nombre d'initiatives et de conférences régionales. Je voudrais également, comme mes amis de la délégation chinoise, féliciter le Gouvernement mongol d'avoir organisé, en coopération avec le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, l'atelier sur les jeunes et la paix et la sécurité consacré aux perspectives de dialogue en Asie du Nord-Est, qui a eu lieu en juin dernier.

Je voudrais mettre l'accent sur certaines questions qui revêtent une importance particulière pour la Pologne dans le cadre de ce débat. La première est la situation des jeunes handicapés. Comme vous le savez, Monsieur le Président, il y a quelques semaines à peine, le Conseil de sécurité a adopté par consensus sa toute première résolution sur les personnes handicapées en période de conflit armé (résolution 2475 (2019)), ce qui est très important pour nous car les personnes handicapées sont particulièrement touchées par les conflits : elles sont très souvent ostracisées ou marginalisées au sein de leur famille et de leur communauté, et sont fortement exposées à la violence et à la maltraitance.

La deuxième question que nous jugeons importante est la situation des jeunes filles. La situation des filles est encore plus alarmante. Chaque jour, des millions de jeunes femmes sont victimes de violence fondée sur le genre, de mariage précoce et forcé, de traite et d'exploitation sexuelle, de harcèlement sexuel, de viol et de maltraitance. Elles ont désespérément besoin d'une aide humanitaire et de soins médicaux. Les jeunes femmes doivent pouvoir vivre sans préjudice, être traitées sur un pied d'égalité avec les hommes et avoir des opportunités multiples. Elles doivent pouvoir être pleinement elles-mêmes. En outre, nous ne devons pas oublier que les hommes sont également victimes de la mentalité patriarcale et de la masculinité oppressive. L'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse a évoqué ces stéréotypes négatifs, qui touchent en réalité les femmes comme les hommes. C'est pourquoi nous devons relever un défi de taille : changer les stéréotypes, les normes et les rôles assignés à chaque sexe. Nous voulons vivre dans un monde où l'égalité entre les femmes et les hommes est une réalité, et non une aspiration.

Les filles et les garçons, les adolescent(e)s et les jeunes adultes d'aujourd'hui sont les dirigeants de demain, et ils veulent désormais faire entendre leur voix. Il n'y a qu'à en juger par les jeunes intervenantes qui sont parmi nous aujourd'hui au Conseil, et j'espère qu'un jour – bientôt –, elles nous remplaceront autour de cette table. Elles ont un immense pouvoir, sont dévouées et s'expriment d'une voix forte. Les jeunes sont de plus en plus conscients des droits qu'ils possèdent et des opportunités qui s'offrent à eux. Ils sont en mesure d'échanger leurs vues et de participer à des discussions constructives au moyen d'Internet et des médias sociaux. Compte tenu de l'écart grandissant entre les aspirations, la formation et les possibilités de travail décent, la

transition que nous vivons est devenue plus incertaine que jamais.

La frustration des jeunes et leur manque de confiance dans les autorités, les gouvernements et les dirigeants ne cessent de grandir. Les jeunes ne veulent pas de promesses et d'assurances vides de sens – ils veulent des mesures concrètes. Il est de notre responsabilité de combler le fossé entre les politiques, les plans et les incidences pratiques à travers le monde. Il importe d'attirer l'attention sur les contributions uniques de nombreux jeunes artisans de la paix, militants et volontaires dans les systèmes de prévention des conflits et de justice, alors qu'ils œuvrent à la consolidation et à la pérennisation de la paix. Les organisations de jeunes et d'étudiants participent de plus en plus à l'acheminement de l'aide humanitaire aux populations vivant dans des régions très dangereuses. Nous avons déjà établi des principes directeurs : investissement, inclusion et partenariat. Il est essentiel que nous engagions un dialogue avec nos jeunes partenaires afin de coopérer pour atteindre les objectifs de développement durable.

Je voudrais me faire l'écho de l'Ambassadeur Heusgen, de l'Allemagne, en rendant un hommage particulier à Greta Thunberg, une militante suédoise âgée de 16 ans, qui a été une source d'inspiration pour nous, pour le monde, et même pour une jeune fille polonaise de 13 ans, ce qui démontre bien le pouvoir des jeunes. Dans ses discours – notamment à l'occasion de la vingt-quatrième, et historique, Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, organisée par la Pologne à Katowice l'année dernière, qui a opérationnalisé l'Accord de Paris sur le climat en adoptant l'Ensemble de règles de Katowice – Greta Thunberg continue d'appeler à modifier notre comportement vis-à-vis des changements climatiques.

Un autre point important – et je renvoie à cet égard aux déclarations prononcées par le représentant de la Guinée équatoriale au nom des membres africains du Conseil ainsi que par M^{me} Wevyn Muganda – est qu'en réfléchissant à la prévention et au règlement efficace des conflits, nous devons régler le problème de manière globale, conformément aux trois piliers de l'action de l'ONU, qui englobent non seulement le développement et la paix et la sécurité, mais également les droits de l'homme – et c'est l'élément relatif aux droits de l'homme qu'a mentionné le représentant de la Guinée équatoriale dans sa déclaration. Un des éléments clefs du pilier des droits de l'homme est la justice. Je suis tout

à faire d'accord avec M^{me} Wevyn Muganda pour dire qu'il ne peut y avoir de paix en l'absence de justice. C'est exactement ce que répète la Pologne dans cette salle dès que l'occasion s'en présente.

Enfin, je remercie une nouvelle fois le Pérou d'avoir fait de cette question importante une priorité de l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Nous espérons que cette démarche continuera d'être renforcée. Nous attendons avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur les jeunes, la paix et la sécurité en 2020 et nous espérons qu'il deviendra un rapport récurrent. Enfin, nous voudrions voir des jeunes dans cette salle, pas simplement à l'occasion des débats thématiques sur les jeunes, la paix et la sécurité, mais également durant les débats portant sur un pays donné, comme ce fut le cas de la jeune femme syrienne handicapée extrêmement courageuse, Nujeen Mustapha (voir S/PV.8515).

M^{me} Van Vlierberge (Belgique) : Je tiens tout d'abord à remercier l'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse ainsi que Mmes Muganda et Ramyar pour leurs exposés éclairants.

La Belgique se félicite de l'importance accordée au programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité au sein du Conseil. Les résolutions 2250 (2015) et 2419 (2018) soulignent le potentiel immense de la jeunesse dans la réalisation des objectifs de développement durable. Œuvrons pour optimiser ce potentiel.

Des estimations projettent jusqu'à 600 millions de jeunes adultes vivant dans des États fragiles et touchés par un conflit. Ces jeunes constituent non seulement la majorité de la population dans ces pays, mais également la majorité des forces armées et de sécurité. Quant aux jeunes femmes, elles sont souvent les seules responsables de la survie économique de leurs familles. Pourtant, ces jeunes se retrouvent trop souvent exclus des processus de paix ou de la prise de décisions concernant l'avenir de leurs pays. Leur exclusion politique, sociale ou économique est un facteur de risques. Ces différentes formes d'exclusion peuvent alimenter la méfiance collective à l'égard des institutions politiques nationales et internationales censées les servir et les protéger. C'est pourquoi la création d'un environnement favorable à la participation et à l'inclusion des jeunes adultes dans les processus de prévention des conflits et de consolidation de la paix est cruciale. Je souhaite souligner quatre éléments à cet égard.

Premièrement, la participation des jeunes aux processus de paix et de médiation formels et informels

peut accroître leur légitimité et leur durabilité. Mais pour passer de l'exclusion à une véritable inclusion, nous devons reconnaître les jeunes comme des acteurs égaux et puissants, qui peuvent apporter une contribution positive tout au long du processus de paix. Cela nécessite un changement de normes, de pratiques et d'attitudes. Ce n'est pas impossible : nous avons ainsi récemment vu une importante participation de la jeunesse au processus de paix en Colombie, et nous avons également pu assister à la création d'un comité consultatif sur la paix en Afghanistan, qui comprenait notamment un comité de la jeunesse.

Deuxièmement, les jeunes constituent souvent la majorité des groupes militaires et armés. Leurs points de vue et leurs besoins devraient occuper une place centrale dans les processus de réforme du secteur de la sécurité et de désarmement, démobilisation et réintégration, ainsi que dans les programmes de réduction de la violence au sein de la communauté et les actions destinées à prévenir l'extrémisme violent.

Troisièmement, une inclusion effective ne peut être réalisée qu'en assurant aux jeunes hommes et femmes la dignité, la protection et la qualité de vie auxquelles ils et elles ont droit. À cet égard, la Belgique demeure fermement attachée à la promotion des droits de l'homme, condition fondamentale de la paix et du développement, et accorde une importance particulière aux droits des groupes vulnérables.

Enfin, nous reconnaissons le rôle important que peuvent jouer les nouvelles technologies informatiques : deux tiers des internautes au monde ont moins de 35 ans. Affranchis des contraintes territoriales, les jeunes peuvent désormais s'inspirer de modèles de référence plus variés, comme l'avait démontré l'étude indépendante sur les jeunes et la paix et la sécurité. Certes, les nouvelles technologies d'information et les médias sociaux peuvent représenter des défis, mais ces mêmes technologies peuvent dépasser les lignes de conflit et faciliter la participation citoyenne des jeunes. Par exemple, les médias sociaux ont été utilisés par la société civile pour impliquer les jeunes dans le forum de haut niveau pour la revitalisation de l'accord de paix au Soudan du Sud.

La Belgique continuera à plaider en faveur d'une plus grande intégration du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité dans les débats du Conseil. Il est important que le Conseil reste informé en temps utile et de manière complète des situations spécifiques relevant de ce programme.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Pérou.

Nous tenons en premier lieu à remercier les trois intervenantes qui ont pris la parole cet après-midi, M^{me} Jayathma Wickramanayake, M^{me} Wevyn Muganda et M^{me} Sofia Ramyar, de jeunes dirigeantes influentes et engagées pour la paix dans leurs pays et dans le monde. Nous remercions également les organisations de la société civile de leur appui et de leurs contributions à la préparation de cette séance d'information, ainsi que le Bureau de l'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse, le Fonds des Nations Unies pour la population et le Programme des Nations Unies pour le développement. De même, nous saluons et appuyons le travail qu'accomplit l'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse et nous félicitons le Secrétaire général de son attachement à l'autonomisation des jeunes.

Le Pérou est fermement attaché à la promotion et à la reconnaissance du rôle que les jeunes sont appelés à jouer dans la prévention et le règlement des conflits, l'administration de la justice et l'instauration d'une paix durable. En témoignage de cet engagement et en notre qualité de Président du Conseil, nous avons organisé un débat public sur la question en avril 2018 (S/PV.8241) et, comme cela a été rappelé, nous avons présenté, conjointement avec la Suède, la résolution 2419 (2018), adoptée à l'unanimité. Cette résolution nous rappelle qu'il faut arrêter de considérer les jeunes comme un problème et commencer à les reconnaître en tant qu'acteurs centraux des processus de paix, ce qui représente la démarche à suivre pour exploiter et optimiser leur potentiel, leur engagement et leur résilience tant en matière de prévention que de règlement des conflits.

Néanmoins, les résolutions 2250 (2015) et 2419 (2018), adoptées par le Conseil à ce sujet, partent du principe que les gouvernements et le système multilatéral continuent de se heurter à des obstacles en vue d'intégrer pleinement les jeunes aux processus d'édification d'une paix durable, et ce en dépit du fait que les jeunes représentent la majorité des personnes touchées par les divers conflits armés qui sévissent dans le monde.

Nous pensons qu'aux fins d'une mise en œuvre efficace des deux résolutions, il est fondamental de promouvoir le dialogue étatique avec les organisations dirigées par les jeunes et de tenir compte de leurs avis dans l'élaboration tant des politiques que des programmes.

Les résolutions susmentionnées ne pourront être mises en œuvre qu'à travers la participation pleine et significative des jeunes, et qu'en accordant une attention particulière à l'inclusion des jeunes femmes à la prise de décisions, essentiellement via leur participation politique aux négociations de paix et une gestion des structures publiques plus inclusive et plus représentative. Nous saluons les efforts que déploient certaines missions de maintien de la paix aux fins de la mise en œuvre de ces résolutions, comme c'est le cas en Colombie, au Kosovo et en Iraq, en particulier via la création de mécanismes qui permettent aux jeunes de participer et de contribuer au processus de maintien de la paix au sein de leurs communautés nationales respectives.

Le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité est aussi étroitement lié à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les objectifs de développement durable nous engagent, entre autres choses, à créer des emplois décents pour les jeunes, à leur offrir des chances égales, à promouvoir des sociétés pacifiques et les droits de l'homme, à préserver la diversité, et à lutter contre la discrimination. La

question du financement de la mise en œuvre de ce programme est une question pendante. Les États, les organisations internationales et les donateurs doivent promouvoir des opportunités de financement qui soient accessibles, souples et innovantes pour les organisations dirigées par et pour les jeunes qui visent à appuyer les processus de paix par le biais d'activités de consolidation de la paix et de prévention de la violence.

Enfin, nous pensons que le Conseil doit continuer à promouvoir cette importante thématique et en assurer un suivi régulier, en particulier dans le cadre du règlement des conflits et de l'édification d'une paix durable. C'est pourquoi nous attendons avec un vif intérêt le rapport que le Secrétaire général nous présentera en mai 2020, comme il a été prié de le faire dans la résolution 2419 (2018).

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Il n'y a pas d'autres oratrices ou orateurs inscrits sur la liste.

La séance est levée à 17 heures.